

Commission Recherche Plénière

16 mars 2021

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, J.-C. Billaut, P. Boissé, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, I. Dimier-Poisson, G. Dubreuil, M. Duflos, J.-M. Escoffre, S. Ferré, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, C. Georgelin, S. Janniard, S. Josso, I. Laffez, F. Lecaille, M. Millet, P.-Y. Monjal, S. Mougin, A. Oudin, I. Pierozak, L. Seabra, S. Servais, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet

Excusés :

Ph. Canguilhem, B. Giraudeau, N. Lampitelli, K. Maheo, M. Porcheron

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Changements de direction (Dynadiv/PRC/MAT2VL) – pour décision
3. Retour sur les APR – IR préselectionnés – annexe 1 – pour information
4. APR Chercheurs invités sur décision du CAC- annexe 2 – pour information
5. Lancement APR-IA – constitution de la commission d'étude des dossiers - pour décision
6. Discussion autour de la constitution d'un bureau de la Commission Recherche sur la base d'une proposition écrite (rôle/constitution/missions) - cf. CRP du 19/01/21 – pour décision
7. Politique des chercheurs invités sur décision du CAC dans le cadre de la pandémie qui se prolonge – pour décision
8. Point colloques sur les financements et reports – pour décision
9. Point sur le BQI, eu égard à la situation exceptionnelle de l'année 2020 – pour décision
10. Recrutement des Professeurs.es d'université suite à l'application de la LPR – pour avis
11. Désignation des membres à la commission ad hoc BQI – pour avis
12. Membres élus de la CR à des commissions internes
13. CAC - Travail préparatoire à l'examen des CRCT – pour décision
14. Motion votée par l'UMR CITERES sur la liberté de recherche et d'enseignement – cf. annexe 3 - pour information et décision

1. Informations générales

Plusieurs éléments de calendriers autour de projets sont ici donnés ou rappelés :

- Le village de la Fête de la science se tiendra à l'hôtel de ville de Tours les 2 et 3 octobre 2021. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé notamment auprès des DU. La thématique de cette année est « L'émotion autour de la découverte ». Dans ce cadre, il sera possible de réaliser de courtes vidéos dans lesquelles les chercheur.es peuvent évoquer ce que cette thématique leur inspire. Il s'agit de montrer la diversité de ce que peut recouvrir l'idée de « découverte », dans son sens très large.
- La seconde édition de « Détours des sciences » se tiendra les 11 et 12 mars 2022 autour de la thématique de l'environnement, la santé, le bien être.
- PIA 4 (Projet Investissements d'Avenir – AAP Excellences sous toutes ses formes) est un projet de transformation ambitieux à l'échelle du site à des fins de différenciation entre établissements d'enseignement supérieur. Une enveloppe globale de 800 M€ y est consacrée avec un montant minimum de 5 M€ coût complet sur la période de soutien éventuel du PIA4. Le PIA4 est découpé en 3 vagues : la première se clôt le 20 mai 2021. Un deuxième appel sera lancé en juillet 2021 pour une clôture en novembre 2021. Une troisième vague sera lancée en février 2022 pour une clôture en juin 2022. L'UT envisage de répondre à la 2^{ème} vague afin de prendre le temps de la réflexion collégiale et de la concertation, en interne et avec les autres acteurs ESR de la Région, notamment l'Université d'Orléans qui a émis de manière très explicite le fait de travailler en étroite concertation. Une réunion est programmée début avril. Il est rappelé que la moitié de la dotation environ sera consacrée aux projets portés par des établissements qui ne sont pas parties prenantes d'une initiative d'excellence labellisée IdEx ou ISITE.

Concernant les Ecoles Doctorales, une réunion des directeurs ED a été programmée pour échanger notamment autour des doctorants, de leurs travaux, des soutenances, dans la situation sanitaire actuelle qui dure.

Suite à la mesure gouvernementale en faveur de la prolongation des bourses doctorales impactées par la crise sanitaire, il avait été soumis à la Région une demande de subvention complémentaire de 98 168€ correspondant à 41 mois de traitement. La commission régionale de mars devrait voter cette demande sans que cela n'ait pour effet, comme on pouvait le craindre, de revoir à la baisse le nombre de bourses Région pour cette année (25 en SST et 8 en SHS).

Dans le cadre de la loi LPR, il est prévu un repyramidage entre MCF et PR. L'objectif est de rééquilibrer le quota de PR, trop faible au regard du nombre de MCF, mais sans que l'on ait davantage d'informations à ce stade sur les échéances d'application ou sur les modalités de mise en œuvre.

A cet effet, un groupe de travail constitué de 4 PR et de 4 MCF issus du CAC et présidé par le VP Moyen va être mis en place.

Sous l'onglet Recherche du site WEB de l'UT, une rubrique « Découvrir la recherche » a été ajoutée, qui regroupe les diverses actions et informations de communication, notamment à destination du grand public :

- Communiqué de presse
- The Conversation
- L'UT sur les ondes de Radio Campus
- Pose ta question
- La recherche à la loupe

- Nos rendez-vous récurrents

Il faut diffuser cette information, faire connaître ces rubriques, inciter à contribuer et nourrir ces différentes rubriques, faire des suggestions. Pour cela il est possible de s'adresser à la direction de la communication via l'adresse mail vulgarisation.scientifique@univ-tours.fr

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) est un règlement européen entré en application le 25 mai 2018. Sa vocation est une protection des personnes résidentes en UE et une protection des résidents hors UE mais dont des données sont collectées dans l'UE. Un cabinet extérieur a été diligenté pour réaliser une phase d'audit, par des entretiens notamment. Il s'agit d'identifier les pratiques et de mesurer les écarts avec les objectifs à atteindre pour être en conformité avec le RGPD. Le « Pôle recherche » de l'UT (VP-Recherche, VP partenariats, responsable de la DRV, responsable du SPIV) a été entendu dans le cadre d'un entretien. A l'issue de cette phase, une feuille de route sera définie.

Un groupe de travail a en charge la relecture et l'actualisation des statuts de l'UT. La loi oblige notamment à modifier les statuts afin d'intégrer des représentants de différentes structures dans nos conseils et commissions. Pour la CR, il y a 6 sièges maximum dont 5 désignés et 1 élu.

Pour que les informations circulent au sein de l'établissement, il est proposé de mettre en place un relevé de décisions assez court des sujets traités par la CR après chaque séance et de l'adresser à l'ensemble des personnels de l'UT.

2. Changements de direction (Dynadiv/PRC/MAT2VL) – pour décision

Les membres de la commission recherche sont appelés à se prononcer sur plusieurs changements de direction :

- L'unité de recherche Dynadiv : Emmanuelle Huver, nommée vice-présidente en charge de la recherche ne pouvait pas, de par les textes, conserver la direction de l'équipe. Le conseil de laboratoire réuni le 15 janvier a désigné Isabelle Pierozak.
- Par arrêté pris par l'INRAE, Matthieu Keller a été nommé à la direction de l'UMR PRC (Physiologie de la Reproduction et des Comportements) à compter du 1er janvier 2021 pour une période de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. Il remplace Florian Guillou.
- Le réseau MATV2L (Matériaux Val de Loire) qui regroupe des unités des universités de Limoges, Orléans et Tours (GREMAN) est dirigé depuis le 1er janvier 2021 par Sébastien Chenu de l'université de Limoges. Il remplace Patrick Simon de l'université d'Orléans.

☞ La commission recherche émet **un avis favorable** sur ces 3 changements de direction.

Vote : 28 voix Pour – 0 voix Contre – 1 Abstention

3. Retour sur les APR-IR Présélectionnés – annexe 1 – pour information

Suite à la phase 1, 24 projets ont été présélectionnés. Les porteurs se répartissent comme suit :

- 5 CNRS
- 3 INRAE

- 1 BRGM
- 1 MNHN (*Muséum national d'Histoire naturelle*)
- 4 Université d'Orléans
- 10 Université de Tours

L'université de Tours avait déposé 31 projets soit un taux de réussite d'environ 32%. Le nombre de projets déposés est stable sur les 4 dernières années avec un taux de sélection pour 2021 légèrement supérieur à celui des 2019 et 2020. Pour l'université, il s'agit plutôt d'une année favorable.

Il est à noter la part très faible des SHS parmi les dossiers retenus (2 projets sur 10) alors qu'un tiers des dossiers déposés relevaient de ce secteur.

4. APR Chercheurs invités sur décision du CAC – annexe 2 -pour information

Le CAC a validé la répartition des 24 mois de chercheurs invités qui avait été proposée par la commission recherche en formation restreinte du 24 novembre 2020.

5. Lancement APR-IA – constitution de la commission d'étude des dossiers - pour décision

L'appel à projets d'Initiative Académique (APR IA), créé depuis 2011, est financé par la Région, mais ce sont les établissements d'enseignement supérieur (Universités de Tours et d'Orléans ainsi que l'INSA CVL) qui ont la responsabilité de sa mise en place, en lien étroit avec les organismes de recherche présents en Région. Cette action est lancée une fois tous les deux ans.

Pour cet appel 2021, le soutien régional total pourra aller jusqu'à 4,5 M€, répartis comme suit : 1,7 M€ en investissement et 2,8 M€ en fonctionnement. Il est à noter que l'enveloppe allouée est équivalente à celle de 2019, ce qui traduit à nouveau un soutien fort de la Région. Sur le fonctionnement, 150 000 € ont d'ores et déjà été attribués au titre de la participation des établissements à des projets déjà retenus dans le cadre du Cancéropôle Grand Ouest.

En cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les volets suivants ont été reconduits :

- Equipements (21% de l'enveloppe pour APR IA 2019),
- Projets de recherche (65% de l'enveloppe pour APR IA 2019),
- Accueil de nouveaux chercheurs (1% de l'enveloppe pour APR IA 2019),
- Dispositif « Trampoline », pour appui à des projets qui ont été soumis à un appel à projets national ou européen mais n'ont pas été retenus malgré une expertise positive. L'objectif est de faciliter l'accès aux financements nationaux et européens (4% de l'enveloppe pour APR IA 2019).

Seul le volet Post-doc a été abandonné, car l'analyse des précédents appels montrait qu'il servait davantage de variable d'ajustement.

La sélection des dossiers se réalise en 3 phases :

1. Commission ad hoc interne : Etude des projets déposés. Il s'agit de dossiers légers de type déclaration d'intention. Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs désignés par le VP qui établissent un rapport sur la base d'une grille préétablie.
2. Commission plénière pour la phase de présélection. En cas de présélection, un dossier plus complet est exigé.
3. Commission plénière pour la phase de sélection finale (sur la base des projets complets).

La commission plénière est composée des représentants des deux universités, des deux écoles d'ingénieurs et des six organismes de recherche présents en Région, ainsi que de cinq membres de chaque commission recherche des deux universités.

En termes de calendrier, il sera nécessaire que les demandes entièrement finalisées soient transmises à la Région avant l'été afin que les subventions aux établissements puissent être votées par la Commission permanente régionale dans le courant du deuxième semestre.

Un calendrier provisoire a été défini comme suit :

- Mi-mars : diffusion de l'APR IA
- 10 mai 2021 : Date limite de réception des pré-dossiers (transmis à chaque établissement ou organisme concerné par le projet)
- 17 mai 2021 : Annonce des projets retenus pour soumission d'un dossier complet
- 30 juin 2021 : Date limite de réception des dossiers complets
- 8 juillet matin : commission plénière (sélections)
- Juillet : Transmission finale des dossiers à la Région (réajustements possibles notamment au niveau du budget) et passage en commission Régionale en septembre

La commission recherche doit désigner ses cinq membres qui participeront à la phase de présélection et de sélection. Il s'agit d'un travail important pour sélectionner des projets au niveau local et défendre nos choix devant l'ensemble des partenaires. Cela conduit à solliciter la participation de collègues décidés à défendre des projets ne relevant pas de leurs propres thématiques, incluant des collègues expérimentés et connaisseurs du dispositif, mais aussi des collègues plus novices (dans une perspective de construction partagée des compétences).

Afin que les grands domaines disciplinaires soient représentés, la répartition proposée est : Sciences Humaines et Sociales (2), Biologie-Santé (1 ou 2), Sciences et Techniques (1 ou 2).

Les membres de la commission recherche laissent à la vice-présidente Recherche le soin de finaliser la composition de la commission en fonction des dates retenues et en prenant soin d'interroger les absents pour que la commission soit équilibrée et que tous les secteurs soient représentés.

Après échanges pendant et après la CR, les membres suivants se proposent de participer aux phases de présélection et sélection. Le nombre de personnes volontaires est supérieur à 5 : il faudra donc décider quelles sont les personnes qui participeront aux délibérations dans la commission plénière. Les autres pourront de toutes façons établir des rapports sur les projets déposés.

Personnes volontaires : Philippe Canguilhem, Igor Chourpa, Géraldine Dubreuil, Sylvie Humbert-Mougin, Isabelle Laffez, Fabien Lecaille, Stéphane Servais, Patrick Vourc'h

6. Discussion autour de la constitution d'un bureau de la Commission Recherche sur la base d'une proposition écrite (rôle / constitution / missions) – cf. CRP du 19/01/21 – pour décision

Rappel du contexte : lors de la commission recherche du 19 janvier dernier, un débat avait eu lieu autour de la mise en place d'un bureau de la CR. Les avis étant très partagés, Emmanuelle Huver avait proposé de rédiger un document présentant la composition, le fonctionnement et le rôle de ce bureau, afin qu'il soit soumis à la CR suivante pour être amendé et voté. L'idée partagée par tous étant de trouver un fonctionnement qui permette de rationaliser et optimiser le travail de la CR.

Le document recense les dossiers à traiter par la CR et qui nécessitent la désignation de rapporteurs. Le rôle du bureau serait d'aider la VP recherche, d'éviter les erreurs d'appréciation. Il aurait un rôle de proposition. Il serait institué à compter de septembre 2021 pour éviter de bouleverser les calendriers déjà contraints.

Après la présentation du document par la vice-présidente Recherche, un échange s'engage et les arguments avancés lors de la séance précédente sont à nouveau exposés et débattus.

- ☞ A l'issue de ces échanges, la commission recherche émet **un avis défavorable** sur la constitution d'un bureau de la CR.

Vote : 12 voix Pour – 13 voix Contre – 2 Abstentions

7. Politique des chercheurs invités sur décision du CAC dans le cadre de la pandémie qui se prolonge – pour décision

Pour mémoire, les 24 mois de chercheurs invités sont possibles grâce au gel de 2 postes de PR. La campagne 2020 et celle de 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire qui se prolonge. Aussi de nombreux chercheurs n'ont pas été en mesure de venir dans nos unités. Bien que ces mois n'aient pas pu être utilisés, il n'est pas possible pour des raisons de réglementation financière de reporter sur 2022 les sommes non utilisées. Aussi, il est demandé à la commission recherche de se prononcer sur le report prioritaire des invitations qui n'ont pas pu être honorées en 2021 sur 2022 avec l'inconvénient que cela grève d'autant les projets pour 2022.

Un recensement des invitations à reporter sera fait avant l'été.

- ☞ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

8. Point autour des colloques sur les financements et reports – pour décision

Une problématique identique à celle des chercheurs invités se pose pour les colloques financés sur les budgets 2021 et reportés en 2022.

Il est proposé à la commission recherche de donner la priorité aux colloques de 2021 (voire 2020) qui seront reportés en 2022 avec l'inconvénient que cela grève d'autant les projets de colloques pour 2022.

Il est à noter que pour les colloques, il existe moins de contraintes pour reporter des fonds de la CR et faire appel au fond de roulement ou bien pour trouver de nouveaux fonds.

- ☞ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

9. Point sur le BQI, eu égard à la situation exceptionnelle de l'année 2020 – pour décision

Le Bonus Qualité International (BQI) est un outil incitatif qui permet de développer des activités à l'international et de compléter la base LaBRI (La Base Recherche Internationale). Cette base permet à notre établissement d'avoir une image de nos liens au monde. Le BQI, qui provient d'un prélèvement de 10% sur les budgets récurrents des UR, représente une enveloppe financière significative pour les unités (160°000€ pour 2021), sans être un enjeu décisif pour elles.

En 2020 avec la pandémie, l'activité internationale a été très largement réduite. Le bilan à l'international sera moindre quantitativement. Se pose ainsi la question de la répartition du BQI.

Il est proposé de maintenir les critères existants en laissant la possibilité à la commission ad-hoc de procéder à des ajustements sur la base des éléments transmis par les labos sous forme de rapport.

- ☉ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

10. Recrutement des Professeurs.es d'université suite à l'application de la LPR – pour avis

Pour les MCF titulaires candidatant sur un poste PR :

Il est tout d'abord rappelé les conséquences de la LPR sur les recrutements des PR :

- La suppression généralisée de la qualification demeure limitée aux seuls MCF titulaires. Pour ces cas, l'absence de qualification ne peut réglementairement plus constituer un critère de refus de recevabilité ou de refus d'évaluation d'un dossier de candidature à un poste de PR. Cela pourrait sinon entraver la décision de la commission pour vice de forme.
- Le diplôme d'HDR reste en revanche un prérequis pour candidater sur des postes de PR
- Il appartient donc au COS de juger de la qualité et de la pertinence de la globalité du dossier, non seulement au regard du profil du poste, mais aussi au regard des critères relatifs à la qualification. Le cas échéant, les présidents de COS sont invités à se rapprocher de leurs CNU respectifs pour prendre connaissance des critères appliqués pour la qualification afin d'en tenir compte dans l'appréciation des dossiers

La VP Recherche rappelle également la motion qui a été votée au CA du 18 janvier 2021 qui est reproduite ci-dessous :

Le CA de l'université de Tours, rassemblé en séance plénière le 18 janvier 2021, rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignant.es-chercheur.es. Il s'indigne du caractère brutal et tardif de l'annonce faite aux candidat.es de la suppression de la qualification aux fonctions de professeur.e pour les maîtres de conférences titulaires, et dénonce cette attaque contre le caractère national du statut d'enseignant.e-chercheur.e.

Pour préserver l'avenir de la recherche et de l'université publiques, pour exercer les libertés académiques statutaires, le Conseil d'administration de l'université de Tours :

- *demande que la CP-CNU soit étroitement associée à la concertation que Mme Frédérique Vidal s'est engagée à ouvrir dans son courrier du 9 décembre 2020 sur le recrutement des enseignant.es-chercheur.es ;*
- *invite les collègues à ne pas s'engager dans tout dispositif visant à contourner les procédures nationales de qualification, seules garantes d'équité et indépendance ;*

Par ailleurs le CA de l'université de Tours réitère les inquiétudes exprimées lors de la CFVU du 6 février 2020 et du CA du 10 février 2020 à l'égard des effets néfastes de la LPR sur le renforcement de la précarité à l'université. À ce titre, le CA de l'université de Tours soutient l'appel de la CP-CNU demandant à la communauté universitaire à ne pas siéger dans des instances d'évaluation et à refuser de participer aux comités HCERES.

Dans ce contexte, certains membres de la CR expriment leur crainte quant à la disparition de l'HDR dans l'avenir car ce n'est pas un diplôme national, chaque université ayant ses propres critères de délivrance.

Afin de garantir la prise en compte des critères de qualification du CNU, il est évoqué la possibilité que les COS comprennent un membre du CNU. Mais cela pose des problèmes de faisabilité, a fortiori cette année où cette option n'a pas été anticipée et où les COS sont déjà constitués.

La VP Recherche propose qu'un message soit adressé aux présidents des COS autour des 3 points suivants discutés en séance :

- L'absence de qualification ne peut plus être réglementairement invoquée
- Le diplôme d'HDR reste un pré-requis
- Inciter les COS à appliquer les critères du CNU

Le message adressé aux président.es de COS est retranscrit ci-dessous :

Qualification et candidature sur un emploi de professeur des universités (LPR)

Lors du conseil d'administration du 18 janvier 2021, l'université de Tours a présenté une motion relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche rappelant ainsi « son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignant.es-chercheur.es. »

La Loi de programmation pour la recherche a modifié les conditions de recrutement des professeurs des universités et a supprimé l'inscription par le CNU sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités de tous les candidats qui ont la qualité de maître de conférences titulaire et ce pour toutes les sections du CNU (article 5 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020).

Ainsi, la qualification n'est plus un critère de recevabilité, ni d'évaluation du dossier.

De ce fait, j'invite les présidents de COS à veiller, d'une part à l'adéquation du candidat au profil du poste proposé et d'autre part, à l'adéquation du candidat aux critères généraux de qualifications établis auparavant par chacune des sections de la CNU. Pour en prendre connaissance, le cas échéant, vous pouvez vous adresser aux sections CNU concernées.

- ☞ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Pour les dossiers émanant de candidats exerçant à l'étranger et de la dispense de qualification :

Il est proposé de maintenir la procédure actuelle pour les candidats exerçant à l'étranger à savoir la demande de dispense de qualification en changeant toutefois le nom car plus adapté dans ce nouveau contexte. Pour mémoire, cette procédure prévoit la vérification du dossier par le CAC afin de déterminer si le parcours du candidat permet de concourir.

- ☞ La commission recherche donne **un avis favorable** sur cette proposition.
Vote : 12 voix Pour – 1 voix Contre - 8 abstentions

11. Désignation des membres à la commission ad hoc BQI – pour avis

L'enveloppe du BQI (Bonus Qualité International) représente 10% du budget affecté aux équipes de recherche soit pour 2021 la somme de 160 000 €.

Un groupe de travail se réunit en amont pour étudier les données remontées par les unités à partir des saisies dans la base LaBRI (La Base Recherche Internationale). Chaque dossier est étudié par un binôme tiré au sort, et chaque rapporteur doit examiner et noter plusieurs unités de recherche à partir d'une grille regroupant plusieurs items.

La commission ad hoc se réunira le 26 mai au matin. Elle est constituée pour mémoire :

- De la vice-présidente aux relations internationales,
- De la vice-présidente Recherche,
- De cinq membres de la commission recherche.

Pour les 5 membres de la CR, il est proposé que les 4 secteurs disciplinaires soient représentés et que le 5^{ème} membre soit un doctorant élu.

Suite à un appel à candidature par mail, 6 personnes se sont portées candidats et participeront à la commission :

- Nathalie Batut (secteur sciences et technologies)
- Bruno Brizard (Biatss, secteur santé)
- Patricia Coutelle (secteur Disciplines juridiques, économiques et de gestion)
- Mathilde Duflos (étudiante)
- Sylvain Janniard (secteur Lettres, sciences humaines et sociales)
- Patrick Vourc'h (secteur santé)

12. Membres élus de la CR à des commissions internes

S'agissant de la CORI (commission des relations internationales), il y a un siège à pourvoir par un membre de la CR. Suite à un appel à candidature, Sylvain Janniard s'est porté candidat.

- ☞ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

S'agissant de la Commission formation des personnels : elle est composée de 2 élus du CAC. Compte tenu d'un calendrier très serré, il avait été demandé l'élection d'un membre de la CR et d'un membre de la CFVU, le CAC étant la réunion des 2 commissions. Dans les faits, le CAC du 11 mars a pu procéder à l'élection de 2 membres à savoir Sandrine DALLET-Choisy et René CLARISSE.

13. CAC - Travail préparatoire à l'examen des CRCT – pour décision

Les résultats CNU étaient attendus pour début mars. Mais le calendrier de communication des résultats des semestres de CRCT attribués par les sections du CNU a été modifié. Les résultats seront communiqués jusqu'au 30 mars en fonction de l'avancée des saisies des sections.

L'examen des dossiers est programmé au CAC du 11 mai.

L'UT dispose de 12 semestres à attribuer, pour 23 semestres demandés.

La répartition des demandes se décline comme suit :

- 3 PR (3 SST)
- 13 MCF (9 SHS + 4 SST)

En amont du CAC, des membres de la commission recherche doivent expertiser les dossiers et présenter leurs conclusions devant le CAC.

Après échange, certains se proposent pour expertiser des dossiers. Afin que tous les secteurs soient représentés, il est proposé que la commission recherche charge le VP Recherche de solliciter certains membres absents et de transmettre les dossiers aux membres retenus.

14. Motion votée par l'UMR CITERES sur la liberté de recherche et d'enseignement – cf. annexe 3 - pour information et décision

Cette motion a été votée par l'assemblée générale de l'UMR CITERES réuni le 12 mars 2021. Elle fait suite à la demande d'enquête de Frédérique Vidal, ministre de

L'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et en réaction à ses propos sur l'islamo gauchisme qui gangrènerait l'université.

La VP en charge de la Recherche propose de soutenir cette motion en adressant le texte suivant : *« la commission recherche réunie le 16 mars 2021 exprime son soutien à la motion de CITERES et réaffirme son attachement fort aux valeurs de notre métier et notamment à la liberté et à l'indépendance de la recherche, en tant que pilier de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle exprime sa grande inquiétude au regard de la défiance ainsi exprimée et appelle à la vigilance contre toute tentative qui pourrait contrevenir aux fondements d'une recherche et d'un enseignement libres, soumis aux évaluations par les pairs ».*

☞ La commission recherche donne **un avis favorable** sur cette proposition.

Vote : 20 voix Pour – 1 voix Contre - 6 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.